



Bordures abîmées dans lotissement

Par **Akisaro**, le **11/08/2009** à **23:22**

Bonjour,
Nous avons fait construire dans un petit lotissement de 9 maisons, tous les chantiers ne sont pas encore terminés. Donc beaucoup d'engins et de camions qui vont et viennent.
Malgré cela, le lotisseur a fait faire la route et les bordures pour ensuite faire les trottoirs.
Aujourd'hui, il reproche aux habitants que plusieurs bordures sont cassées et réclame 300 € par maison pour les refaire.
En a-t-il le droit ? Que pouvons nous faire ?
Sachant que nous sommes quand même bien obligé de faire rentrer des engins sur nos terrains pour terminer les travaux.
Merci.